

VIOLENCE ET INTIMIDATION

Que tu sois témoin, victime ou auteur(e) de violence ou d'intimidation, l'important est d'aller chercher de l'aide rapidement.

NOUS SOMMES LÀ POUR TOI !

**AS-TU VÉCU UNE
SITUATION INCONFORTABLE ?**

**AS-TU DES REPÈRES
POUR T'AIDER ?**

QUELLES SONT LES RESSOURCES À TA DISPOSITION ?



**Tous les adultes
de ton école**



Les ressources d'aide externes :

Tel-Jeunes

+ Fort (application)



Download on the
App Store

GET IT ON
Google Play



**Le Protecteur
national de l'élève**

- quebec.ca/droits-eleve
- téléphone/texto : 1-833-420-5233
- plaintes-pne@pne.gouv.qc.ca

PROCESSUS DE TRAITEMENT DES PLAINTES

**Comment porter plainte si toi ou
tes parents n'êtes pas satisfaits
des services scolaires :**

- 1** Parles-en à la personne concernée ou à la direction d'école.
- 2** Contacte l'équipe du Responsable du traitement des plaintes via le site Web du CSSPI.
- 3** Communique avec ton Protecteur régional de l'élève.

VIOLENCE À CARACTÈRE SEXUEL

**N'hésite jamais à en discuter avec un
membre du personnel de ton école.**

Tu peux également porter plainte directement au Protecteur régional de l'élève, sans passer par d'autres étapes.

**Centre
de services scolaire
de la Pointe-de-l'Île**

Québec

